

Au conseil communal de et à
1660 Château-d'Oex

Préavis No 18/2017

Château-d'Oex, le 2 novembre 2017

Prolongation de l'échéance du droit de superficie distinct et permanent (DDP) de la parcelle communale RF No 2665, en faveur de la Coopérative d'habitation Nouveau Comté.

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission, présidée par Lucien Rossier, s'est réunie le 2 novembre dernier ; étaient présents MM. Michel Berdoz, Pierre-Alain Gorgé, Nicolas Mottier en remplacement de Sébastien Martin et Mme Nicole Schnegg.

Délégués municipaux : Mary-Josée Rossier, Eric Fatio

Après les mots de bienvenue du Président, la parole est donnée à la délégation municipale pour la présentation du dossier.

Eric Fatio informe la commission que la prolongation de l'échéance à 99 ans du droit de superficie distinct et permanent de la parcelle communale RF No 2665 en faveur de la Coopérative d'habitation Nouveau Comté est une exigence des partenaires financiers, afin de pouvoir échelonner le remboursement des prêts au-delà de 30 ans.

La commission demande les conditions de vente et location du terrain. Il est bien précisé, qu'à partir de 30 ans la Coopérative pourra demander ou pas le droit d'acheter le terrain, dont le prix sera fixé par le Conseil communal. Le prix de location du terrain est fixé comme suit : 5% de la valeur du terrain (126'000), payable dès la deuxième année. Le prix de location sera indexé à l'indice du prix à la consommation dès la 6^{ème} année.

Un refus du conseil communal à la prolongation à 99 ans mettrait en péril le projet de la Coopérative.

Après délibération, la commission à l'unanimité vous recommande d'accepter le préavis 18/2017 tel que présenté.

Le rapporteur
Nicole Schnegg